

2. Caractéristiques géologiques au niveau du forage

La coupe géologique du forage indique que celui-ci a traversé 30 cm de limons des plateaux, puis a recoupé 5,7 mètres de calcaire lacustre dur et beige et de marnes pulvérulentes du Lutétien avant d'atteindre la craie à silex du Sénonien et de la traverser sur 46 mètres :

Profondeurs	Lithologie	Interprétation
0 à 0,30 m :	Limon des plateaux	Quaternaire
0,30 à 6,00 m :	Calcaire lacustre, dur, beige	Lutétien
6,00 à 14,00 m :	Craie tendre avec silex gris	Sénonien
14,00 à 20,00 m :	Craie jaunâtre sans silex	
20,00 à 33,00 m :	Craie dure, jaunâtre à nombreux silex	
33,00 à 34,00 m :	Lit de silex volumineux	
34,00 à 40,00 m :	Craie blanche, tendre, à gros silex	
40,00 à 52,00 m :	Craie blanche à silex	

3. Caractéristiques hydrogéologiques

a) Potentialités

Les réservoirs peu profonds présents dans la région de Bonneval sont les suivants :

- Les alluvions du Loir : ce réservoir qui présente une perméabilité d'interstices est, au niveau de la vallée et en raison de l'absence d'horizon imperméable à sa base, en continuité hydraulique avec la craie sous-jacente.
- La craie du Sénonien : elle ne possède originellement qu'une faible perméabilité matricielle et ne se révèle aquifère que lorsqu'elle a acquis une perméabilité secondaire par altération et/ou fissuration. À noter que des circulations de type karstique peuvent exister.

La masse d'eau exploitée par le forage des Prés Nolleys porte l'identifiant GG092 : Multicouches craie du Séno-turonien et calcaires de Beauce libres.

Le réservoir aquifère concerné est la craie sénonienne.

Poreuse, la craie n'est cependant pas perméable intrinsèquement. Elle ne contient de l'eau mobilisable que lorsqu'elle est fracturée, ce qui est le cas le long des failles ou sur les bombements anticlinaux, ou bien lorsqu'elle est altérée, sous les plaines alluviales des grands cours d'eau. Dans certains secteurs, il existe de véritables réseaux karstiques. La craie n'est altérée que dans sa partie supérieure, généralement que sur les 30 premiers mètres au maximum.

La craie à silex contient une nappe localement libre sous quelques mètres de calcaires et marnes lutétiens (Éocène).

La recharge de la nappe s'effectue par l'infiltration des pluies efficaces automnales et hivernales sur le plateau au travers des formations du Lutétien ou des argiles à silex lorsqu'elles sont présentes.

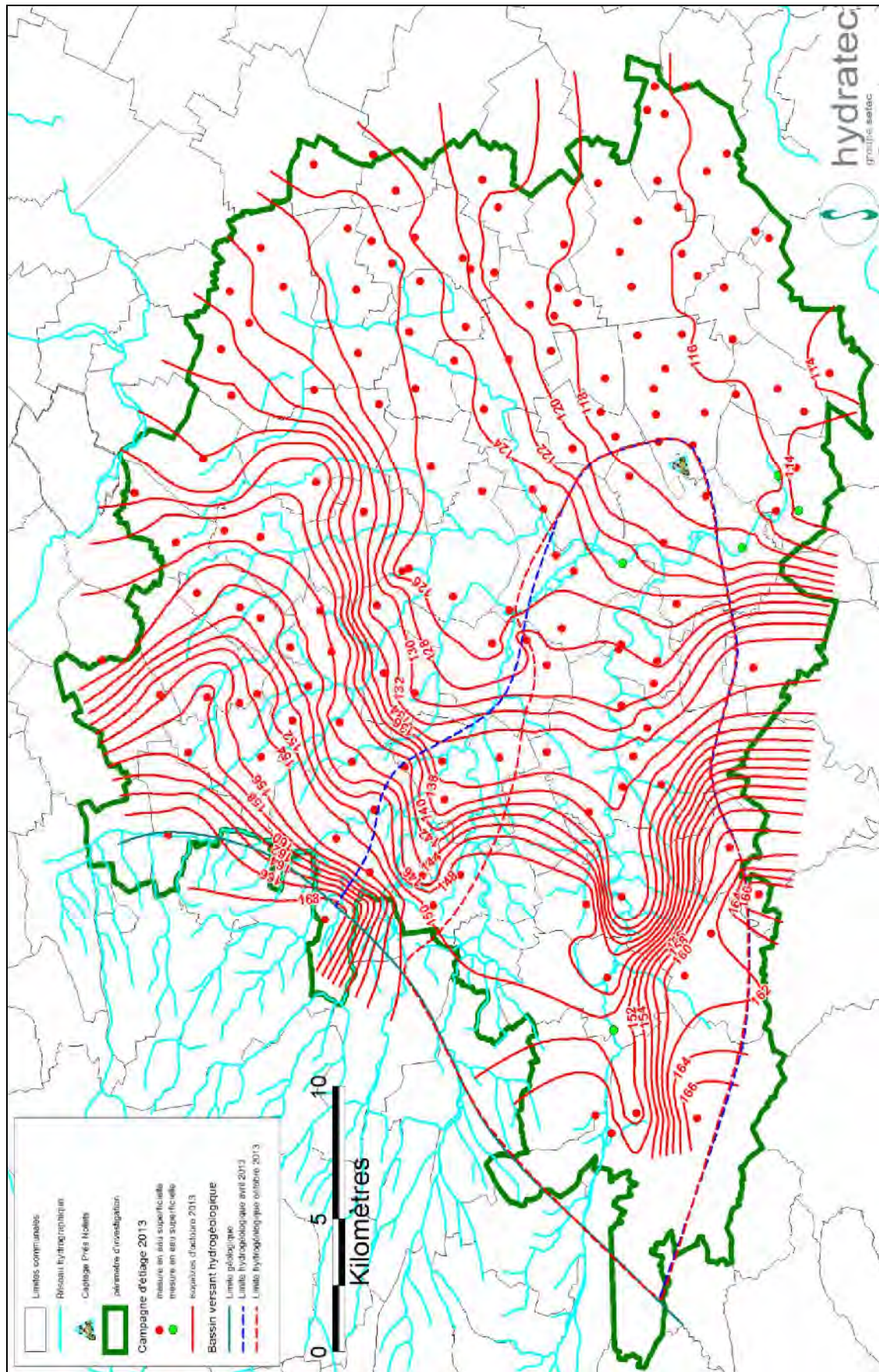


Figure 4 : Carte piézométrique en basses eaux, octobre 2013, Hydratec

Deux cartes piézométriques ont ensuite été réalisées en avril et octobre 2013 en hautes et basses eaux (cf. figure 4) par Hydratec dans le cadre de la redéfinition de l'aire d'alimentation du captage des Prés Nollets. La nappe s'écoule du Nord-Ouest vers le Sud-Est avec une inflexion plus ou moins importante vers le Sud-Sud-Est sous l'action de la Conie qui la draine sur sa section aval. La nappe est également drainée par l'Ozanne. Le gradient hydraulique est de 0,19 %. Ces piézométries montrent que le Loir est en position d'alimentation de la nappe entre Illiers-Combray et Montboissier.

La figure 4 montre l'aire d'alimentation du captage (ou bassin versant hydrogéologique).

La zone d'appel est la partie de la zone de la nappe influencée par le pompage, d'où provient l'eau. Elle est comprise dans l'aire d'alimentation du captage. Les polluants introduits dans cette zone d'appel sont susceptibles d'atteindre le captage.

Les isochrones ont été calculés dans l'étude d'Hydratec pour la définition de l'aire d'alimentation du captage des Prés Nollets, grâce à la méthode de Wyssling. Cette méthode est adaptée à un milieu infini, isotrope, ce qui n'est pas le cas de la craie captée. Elle donne donc une indication de la forme et de la taille de la zone influencée par le captage.

La zone d'appel du captage des Prés Nollets a été déterminée par la COPIL suite aux réunions des 16 octobre et 26 novembre 2013. Elle correspond à la partie de l'aire d'alimentation comprise dans l'isochrone 20 ans (cf. figures 5 et 6).

Elle concerne 9 communes et s'étend sur 77 km².

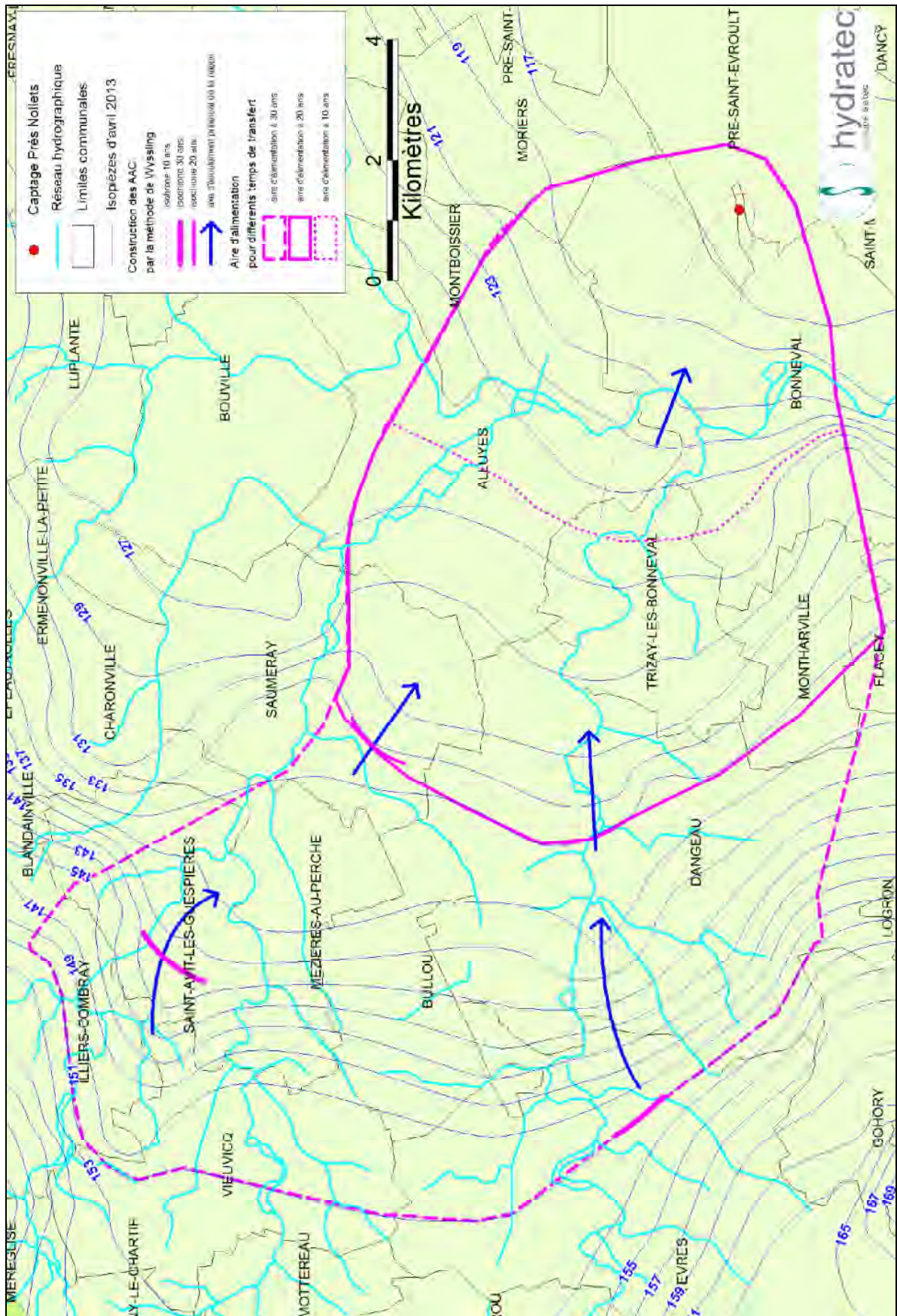


Figure 5 : Bassin versant hydrogéologique, isochrones et aire d'alimentation, 2013, Hydratec

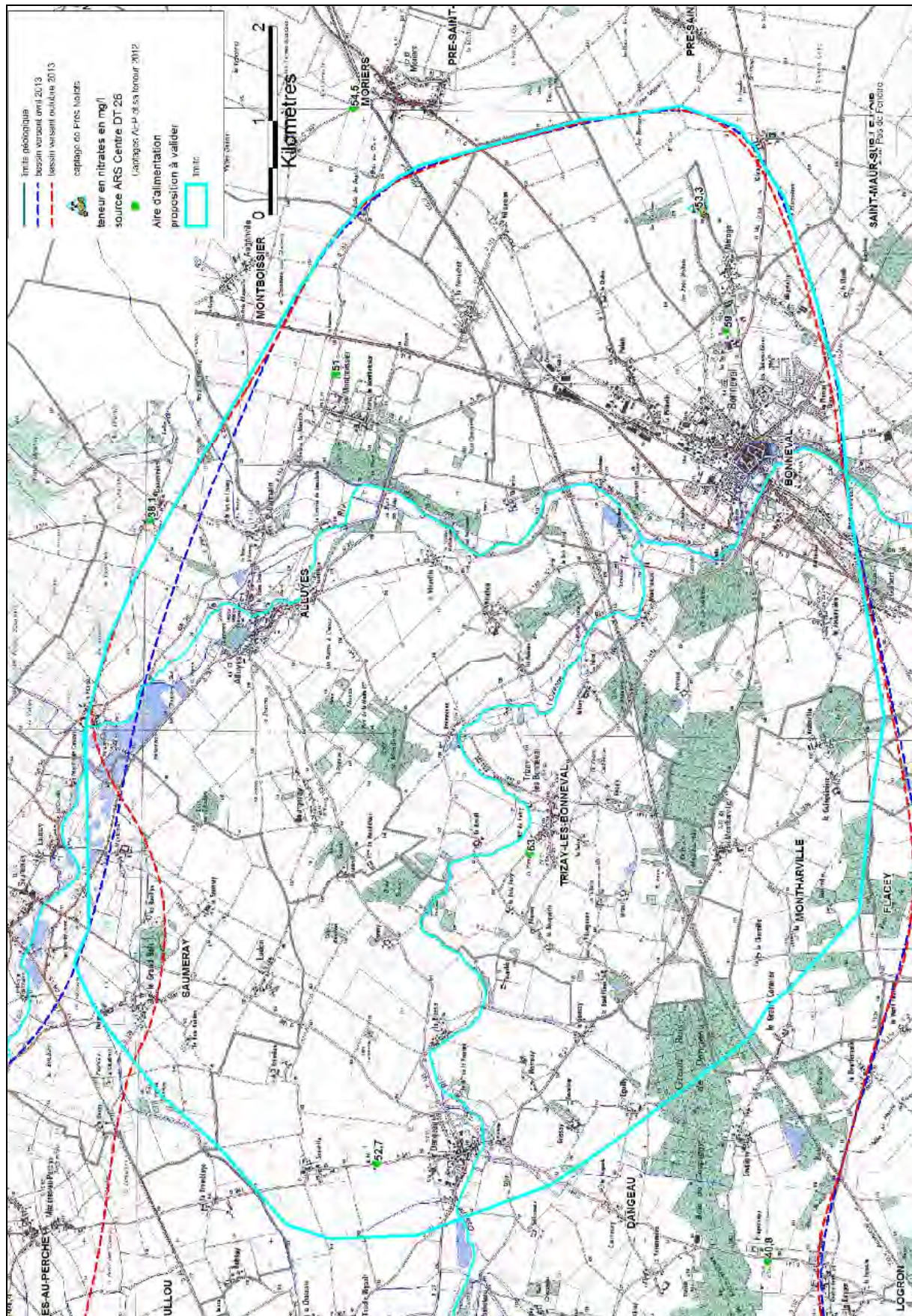


Figure 6 : Aire d'alimentation du captage, 2013, Hydratec

b) Vulnérabilité de la nappe captée

Le forage AEP des Prés Nollels capte l'aquifère de la Craie à silex du Sénonien.

Au droit du forage, cette nappe est libre sous seulement 6 mètres de calcaires et de marnes du Lutétien qui ne constituent pas une protection naturelle vis-à-vis des pollutions de surface.

D'ailleurs, la teneur en nitrates de la nappe (~53 mg/l) ainsi que les traces présentes de pesticides en témoignent.

La nappe de la craie n'est donc pas protégée vis-à-vis des pollutions diffuses dans la zone d'alimentation du captage.

Une étude diagnostic de l'aire d'alimentation du captage (AAC) des Prés Nollels a débuté en 2015, réalisée par Explor-e. La première phase de cette étude consistait à étudier et caractériser la vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère au niveau de l'AAC, grâce à des analyses multicritère et des interpolations de données sous SIG.

Voici la carte des classes de vulnérabilité intrinsèque de l'aquifère retenue :

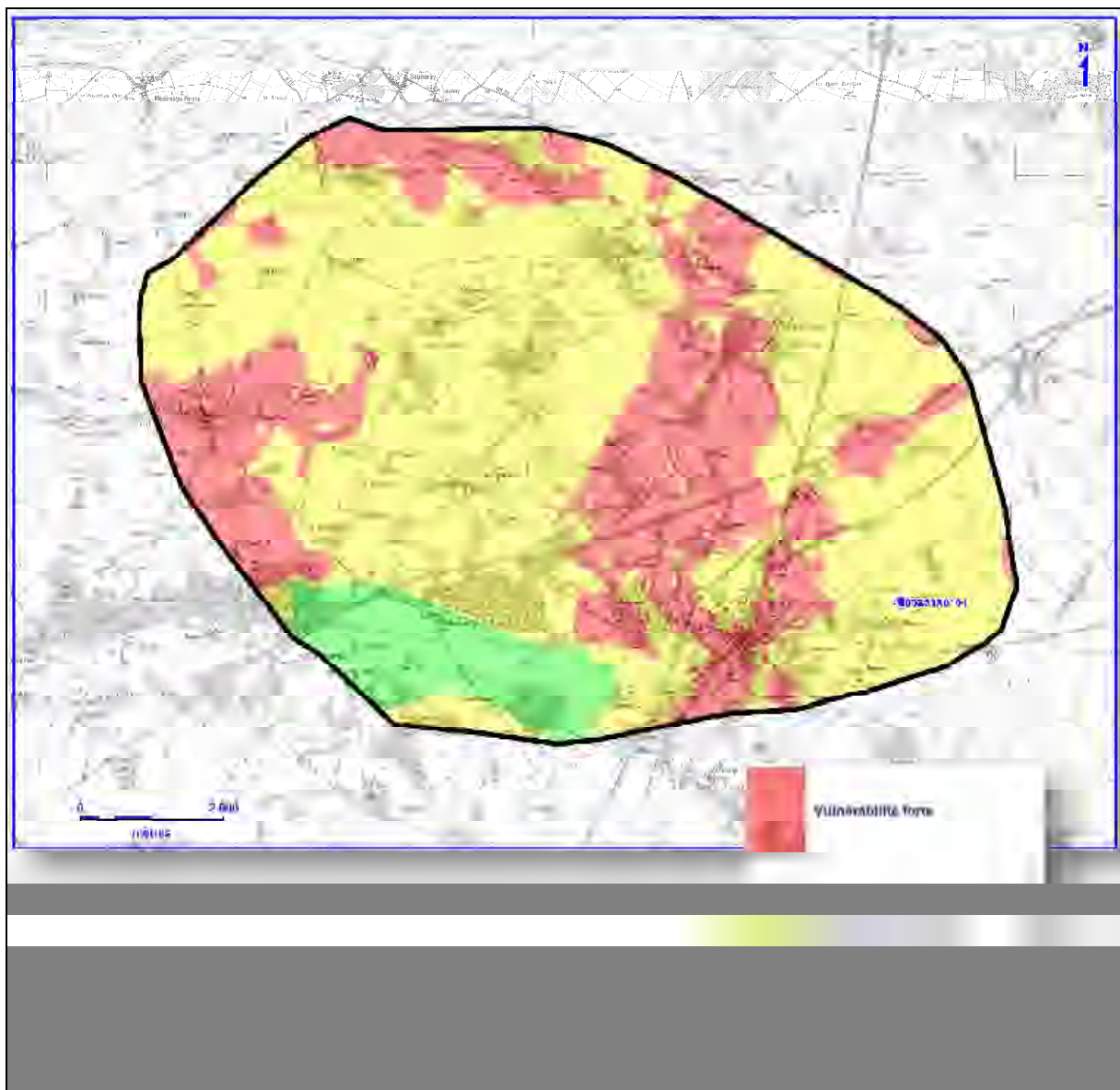


Figure 7 : Carte de vulnérabilité de l'aquifère dans l'aire d'alimentation de captage, 2015, explore

c) Dynamique :

L'évolution du niveau de la nappe de la craie a été suivie entre 1994 et 2017 au piézomètre n°03254X0104 situé à Bonneval (dans le forage des Prés Nolleys). Sur cet enregistrement (graphe ci-après), la fluctuation interannuelle (écart entre les hautes eaux et les basses eaux) est faible, généralement de l'ordre de 0,5 m. Sur cette même période l'écart entre les plus hautes (2001) et les plus basses eaux connues (1998) atteint 4 mètres.

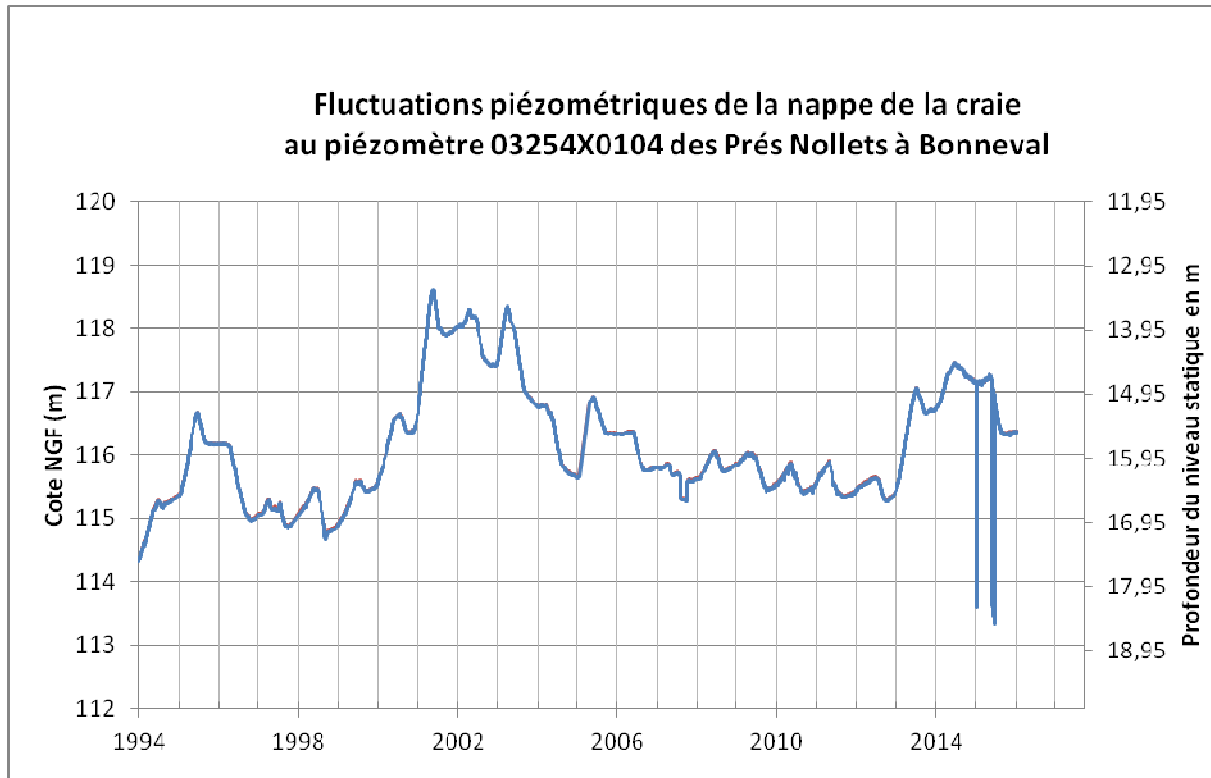


Figure 8 : Enregistrement piézométrique de la nappe de la craie à Bonneval

4. Évaluation des risques de pollution

a) Environnement du forage

Le forage est situé sur la parcelle ZO 214 le long du chemin communal n° 203 dit des Prés Nolleys.

La parcelle est clôturée et comprend également à proximité du forage un local abritant l'armoire de commande.

On accède à la tête de forage par un capot métallique circulaire située au sommet d'un abri en parpaings, dont le sommet se situe au niveau du terrain naturel.

Les parcelles situées à proximité immédiate du forage, dans toutes les directions, sont cultivées en céréales. Les habitations les plus proches sont situées à Méroger à 300 mètres au Sud-Ouest.

Forage « Les Prés Nolleys » Environnement immédiat du forage



Photo 1 : Périmètre de protection immédiate, vue vers le Sud-Est



Photo 2 : Vue vers le Sud-Ouest

Forage « Les Prés Nolleys » Environnement immédiat du forage



Photo 3 : Vue vers le Nord-Ouest



Photo 4 : Vue vers le Nord-Est

b) Inventaire des risques de pollution

Cet inventaire concerne le périmètre de protection rapprochée.

1. Assainissement

Voici les systèmes d'assainissement autonomes non conformes recensés dans le périmètre de protection rapprochée :

Adresse	Installation *
19 Méroger	FS + tranchées d'épandage + puisard pour eaux pluviales
31 Méroger	FTE + pré-filtre, tranchées d'épandage, puisard pour eaux pluviales
37 Méroger	FS + tranchées d'épandage, 2 puisards pour eaux pluviales
39 Méroger	FS + puisard pour eaux vannes prétraitées, eaux ménagères non-traitées et eaux pluviales
41 Méroger (ferme)	FS + BAG + ???
41 Méroger	FS + ???
47 Méroger	FS + pré-filtre + BAG + tranchées d'épandage + puisard pour eaux pluviales
49 Méroger	FS + pré-filtre + BAG + puisard pour eaux vannes et ménagères prétraitées
51 Méroger	FS + BAG + tranchées d'épandage, eaux pluviales dans anciens puits
La Chaise	FS + puisard pour eaux vannes partiellement pré-traitées

* : FS = fosse septique ; FTE = fosse toutes eaux ; BAG = bac à graisses

2. Stockages d'hydrocarbures, d'engrais, de produits phytosanitaires ou d'autres produits potentiellement polluants

Les stockages de substances polluantes recensés dans le périmètre de protection rapprochée sont les stockages d'hydrocarbures suivants :

Adresse	Usage	Type stockage	Double paroi ou bac de rétention	Capacité (L)	Age (ans)
7 Méroger	Chauffage	1 cuve aérienne au sous-sol	Non	1 200	~40
31 Méroger	Chauffage	1 cuve enterrée	Non	3 000	37
41 Méroger	Chauffage	1 cuve aérienne dans bât.	Non	1 000	~27
45 Méroger	Chauffage	2 cuves enterrées et canalisations sous la cour	Non	2 x 4 000	> 47
51 Méroger	Chauffage	1 cuve aérienne dans bât.	Non	2 000	16
La Chaise	Chauffage	1 cuve aérienne métallique dans bâtiment sur sol béton	Non	3 000	>27

Il n'y a aucun stockage d'engrais ou de produits phytosanitaires dans le périmètre de protection rapprochée.

3. Ouvrages souterrains

Voici les puits et forages présents dans le périmètre de protection rapprochée :

Localisation	Nature	Prof. (m)	Distance au forage AEP (m)	Ø (mm)	Hauteur de la margelle / sol (m)	Année de réalisation	Usage	Capot
45 Méroger	Puits domestique	~25	370	?	0	Avant 1960	Jardin	Oui
31 Méroger	Micro-forage domestique	~30	450	~200	~0,5	?	Jardin	Oui
Devant le 35 à Méroger	Puits communal	18,75	480	?	0	?	Aucun	Non

4. Installations classées

Il n'existe aucune Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) dans le périmètre de protection du forage.

5. Éoliennes

Deux éoliennes se trouvent dans le périmètre de protection rapprochée du forage : les éoliennes E3 à 680 mètres au Nord et E4 à 1 040 mètres au Nord-Nord-Est.

Il s'agit d'éoliennes Vestas de type V80 MK3 d'une puissance de 2 MW. Leur mât est haut de 100 m, a un diamètre de 4,3 m à la base et de 2,3 m au sommet. Le poids total d'une éolienne est de 150 tonnes.

Chaque éolienne est équipée d'un multiplicateur (ou boîte de vitesse) contenant entre 450 et 590 litres d'huile en fonction des niveaux et des types de multiplicateurs. Ce multiplicateur se trouve dans la nacelle en haut du mât, vers 100 mètres d'altitude.

Chaque éolienne est également équipée de détecteurs de niveau d'huile pour prévenir d'éventuelles fuites et permettant d'arrêter l'éolienne en cas d'urgence.

Les opérations de vidange du multiplicateur font l'objet de procédures spécifiques rigoureuses avec transfert des huiles de manière sécurisée via un système de tuyauterie et de pompes directement depuis le multiplicateur vers le camion de vidange.

De plus, les véhicules de maintenance sont équipés de kits de dépollution permettant d'adsorber jusqu'à 20 litres de liquides et produits chimiques déversés accidentellement.

Par ailleurs, en cas de fuite importante dans la nacelle, la plateforme supérieure de la tour est conçue pour faire office de bac de rétention pouvant contenir plus de 500 litres, c'est-à-dire plus que toute l'huile du multiplicateur. Celui-ci est composé d'un anneau périphérique dans la tour, d'un volume de 2,941 m³.

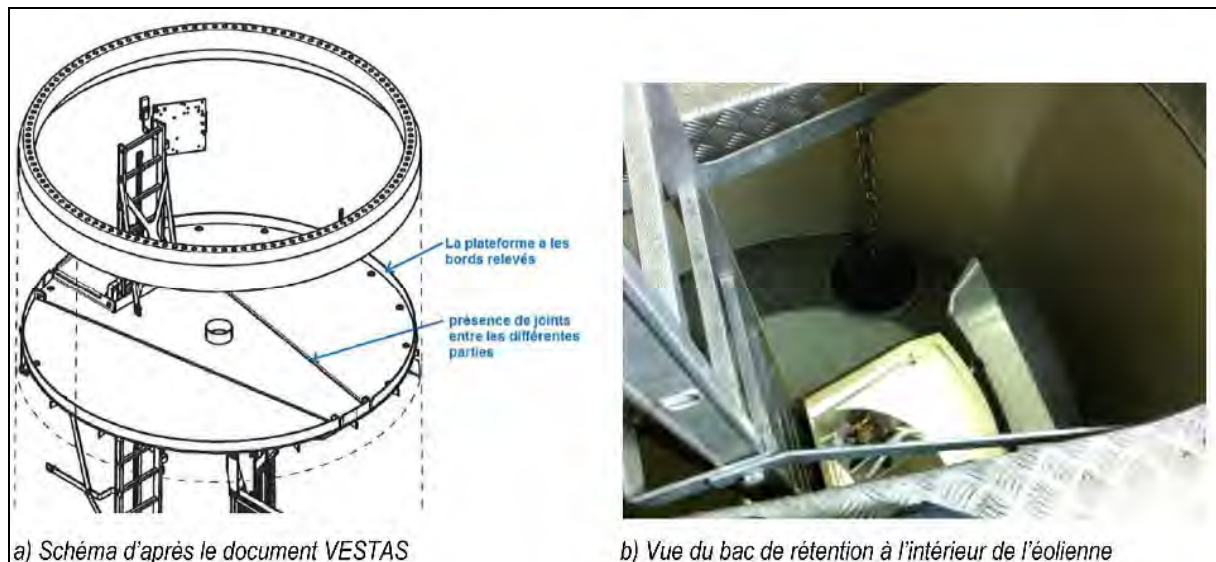


Figure 9 : Bac de rétention de secours dans la plateforme supérieure du mât des éoliennes

La base des fondations des éoliennes présentes dans le périmètre de protection rapprochée se trouve à 2,10 mètres sous la surface du sol pour l'éolienne E3 et à 2,30 mètres pour l'éolienne E4, ce qui correspond respectivement à :

- 12,9 m et 12,7 m au-dessus de la base de la couverture imperméable de la nappe (située à 15 m),
- 11,2 m et 11,0 m au-dessus du niveau des plus hautes eaux de la nappe (situé à 13,3 m).

Ces valeurs sont suffisantes, selon l'avis émis en 2011 par l'ANSES sur les dispositifs d'exploitation d'énergie renouvelables dans les périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine, pour que les risques liés aux installations d'éoliennes soient classés « risques faibles ».

Néanmoins, l'hydrogéologue agréé a émis une prescription les concernant indiquant que si les éoliennes présentes devaient être remplacées par des machines plus modernes et plus performantes, et donc susceptibles de renfermer encore plus de matières dangereuses ou potentiellement polluantes, il est demandé de remplacer leur système multiplicateur par un système à entraînement direct.

5. Qualité des eaux

a) Généralités

Le Code de la Santé Publique prescrit que toute eau délivrée à la consommation humaine doit être potable. Elle remplit cette condition lorsqu'elle n'est pas susceptible de porter atteinte à la santé de ceux qui la consomment.

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle de la qualité des eaux (brutes, traitées, distribuées). Les examens effectués sur l'eau sont à la fois d'ordre physique (T°, pH, turbidité,...), chimique (dosage de différents paramètres tels le fer ou les nitrates) et microbiologique (bactériologie, ...).

La vérification de la qualité des eaux prélevées est assurée dans les conditions fixées par le Code de la Santé Publique. Elle pourra être renforcée pour certains paramètres si la qualité de l'eau ne respecte pas les limites de qualité fixées. C'est déjà le cas pour les nitrates ainsi que pour l'atrazine et la déséthyl atrazine avec un dosage semestriel dans l'eau brute et un dosage bimestriel dans l'eau traitée.

b) Qualité des eaux prélevées

Une analyse complète a été réalisée sur l'eau brute du forage des Prés Nolleys le 10 janvier 2018 (cf. annexe 3).

L'eau est de type bicarbonaté calcique, de conductivité électrique moyenne (580 μ S/cm, de pH proche de la neutralité (7,05 in situ), sans turbidité (<0,10 NFU) et sans bactéries pathogènes.

Par contre, on note dans l'eau brute la présence de traces de tétrachloroéthylène (1,0 μ g/l), d'atrazine-déséthyl (0,077 μ g/l) et d'atrazine (0,032 μ g/l), en dessous de la limite réglementaire ainsi que la présence de nitrates avoisinant la limite des 50 mg/l (49 mg/l).

Dans les analyses précédentes, on note des dépassements récurrents des limites de qualité pour les paramètres nitrates (cf. figure 10) et atrazine-déséthyl.

L'eau brute est donc non conforme aux limites de qualité.

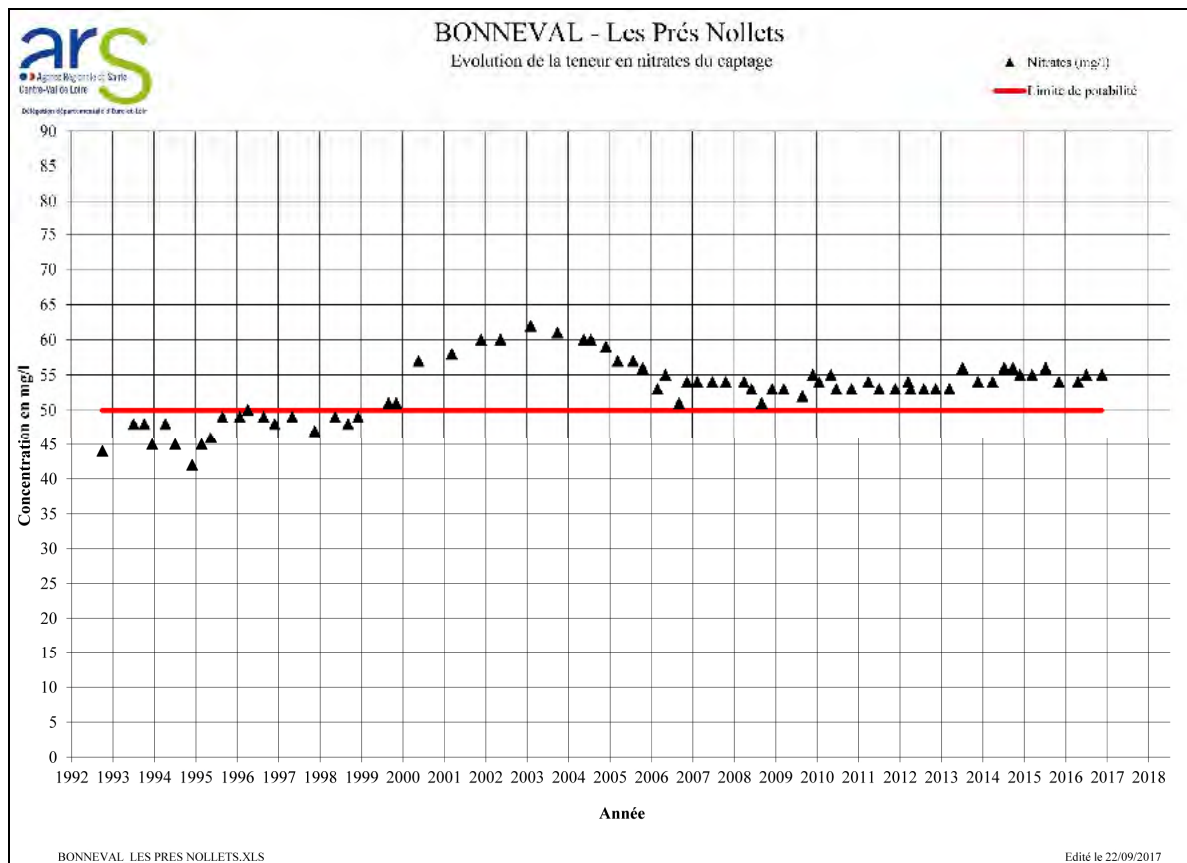


Figure 10 : Évolution des teneurs en nitrates de l'eau brute au forage des Prés Nollets

c) Amélioration de la qualité

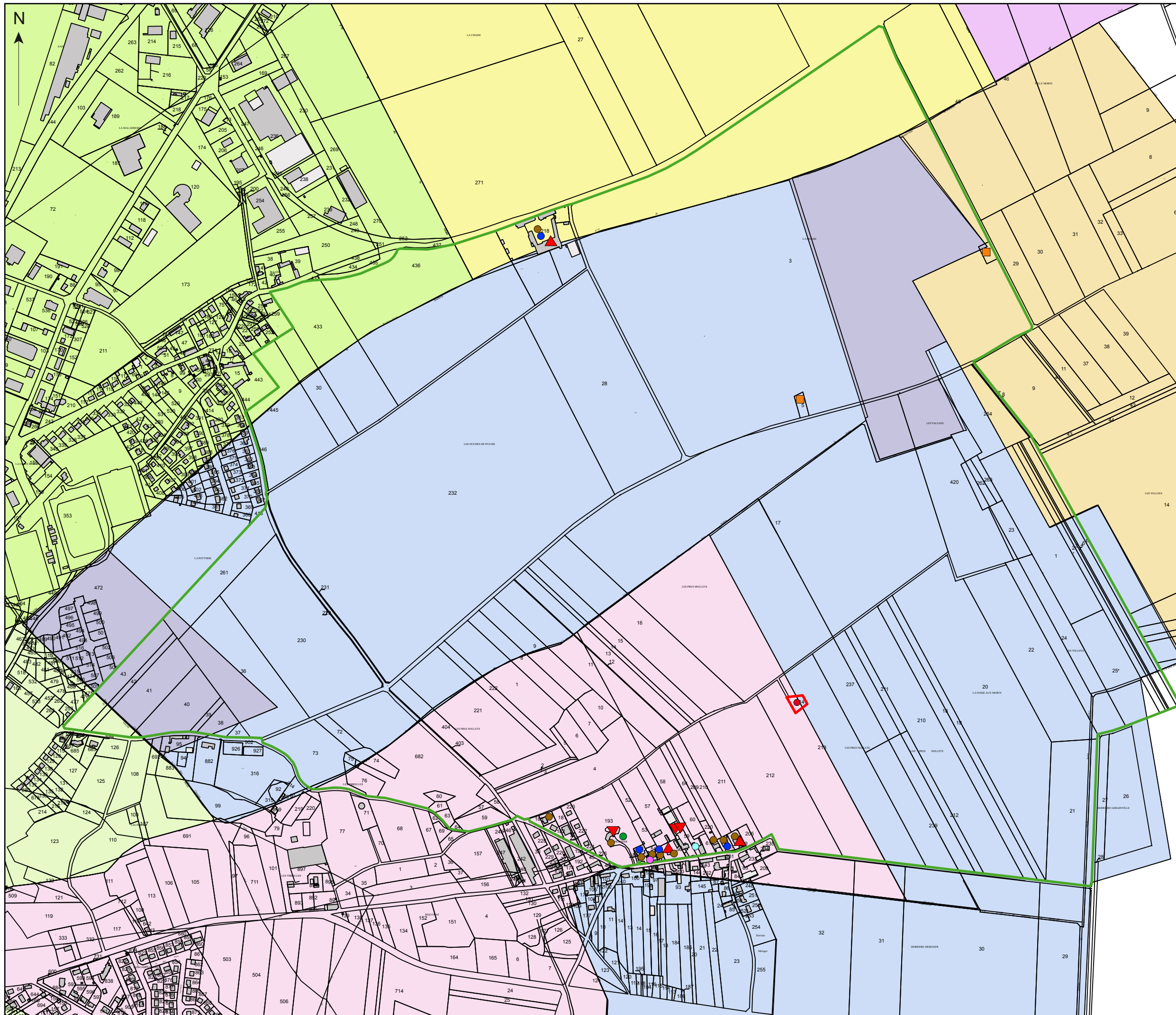
Afin de pouvoir distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation à ses abonnés, la Communauté de Communes a construit une usine de traitement de l'eau, mise en service fin 2016 et dont l'autorisation d'exploitation par le Préfet date du 27 avril 2016.

Les traitements mis en place sont les suivants :

- Traitement destiné à éliminer les pesticides, notamment la déséthyl-atrazine,
- Traitement destiné à réduire la teneur en nitrates,
- Traitement de mise à l'équilibre de l'eau,
- Traitement de désinfection à base de composés chlorés.

L'unité de traitement comprend la possibilité de deux filières indépendantes de 125 m³/h et est dimensionnée pour un débit maximal de 250 m³/h.

FIGURE 11
CARTE DES SOURCES
DE POLLUTION POTENTIELLES



- Forage des Prés Nollets

- Périmètres de protection**
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapprochée

- Assainissements autonomes non conformes**
- Système non conforme
- Puisard recevant des eaux vannes et/ou ménagères pré-traitées ou non

- Stockages d'hydrocarbures non conformes**
- ▲ Cuve aérienne
- ▼ Cuve enterrée

- Puits et forages non conformes**
- Puits domestique
- Puits communal
- Forage domestique

- Éoliennes**
- Éolienne V80 2MW

Echelle 1/7 500
0 200 m



II) L'ouvrage de prélèvement

1. Caractéristiques

Réalisé en 1991 et profond de 52 mètres, le forage de Prés Nollels est constitué ainsi :

Profondeurs	Équipement
0,0 à 26,0 m :	Tube acier plein Ø 500 mm, avec cimentation de l'espace annulaire sur toute la hauteur
1,0 à 52,0 m :	Tube acier Ø 300 mm crépiné (fentes) de 27 et 52 m, entouré d'un massif de gravier siliceux roulé

L'ouvrage est exploité au débit de 82 m³/h grâce à une seule pompe (débit théorique maximal de 90 m³/h).

Sa coupe géologique est la suivante :

Profondeurs	Lithologie	Interprétation
0 à 0,30 m :	Limon des plateaux	Quaternaire
0,30 à 6,00 m :	Calcaire lacustre, dur, beige	Lutétien
6,00 à 14,00 m :	Craie tendre avec silex gris	Sénonien
14,00 à 20,00 m :	Craie jaunâtre sans silex	
20,00 à 33,00 m :	Craie dure, jaunâtre à nombreux silex	
33,00 à 34,00 m :	Lit de silex volumineux	
34,00 à 40,00 m :	Craie blanche, tendre, à gros silex	
40,00 à 52,00 m :	Craie blanche à silex	

2. Essais de pompage

Les essais de pompage de longue durée effectués à la création du forage des Prés Nollels montrent un rabattement de 3,72 mètres après 72 heures de pompages à 80 m³/h, ce qui correspond à un débit spécifique de 21,5 m³/h/m et une transmissivité déduite de 0,006 m²/s.

3. Diagnostic du forage

Aucune inspection caméra n'a encore été réalisée dans le captage.

4. Régime d'exploitation maximum

- Débit maximum instantané : 90 m³/h
- Débit maximum journalier : 1 800 m³/jour (soit 20 h de pompage/jour)
- Débit maximum annuel : 670 000 m³/an

III) Les installations

1. Méthodes de traitement

Afin de pouvoir distribuer une eau de qualité conforme à la réglementation à ses abonnés, la Communauté de Communes a construit une usine de traitement de l'eau, mise en service fin 2016 et dont l'autorisation d'exploitation par le Préfet date du 27 avril 2016.

Les traitements mis en place sont les suivants (avec indication des produits utilisés) :

- Traitement destiné à éliminer les pesticides, notamment la déséthyl atrazine (charbon actif en grains),
- Traitement destiné à réduire la teneur en nitrates (résines anioniques, chlorure de sodium),
- Traitement de mise à l'équilibre de l'eau (soude),
- Traitement de désinfection à base de composés chlorés (chlore).

L'unité de traitement comprend la possibilité de deux filières indépendantes de 125 m³/h et est dimensionnée pour un débit maximal de 250 m³/h.

Voici le synoptique de l'usine de traitement de l'eau potable :

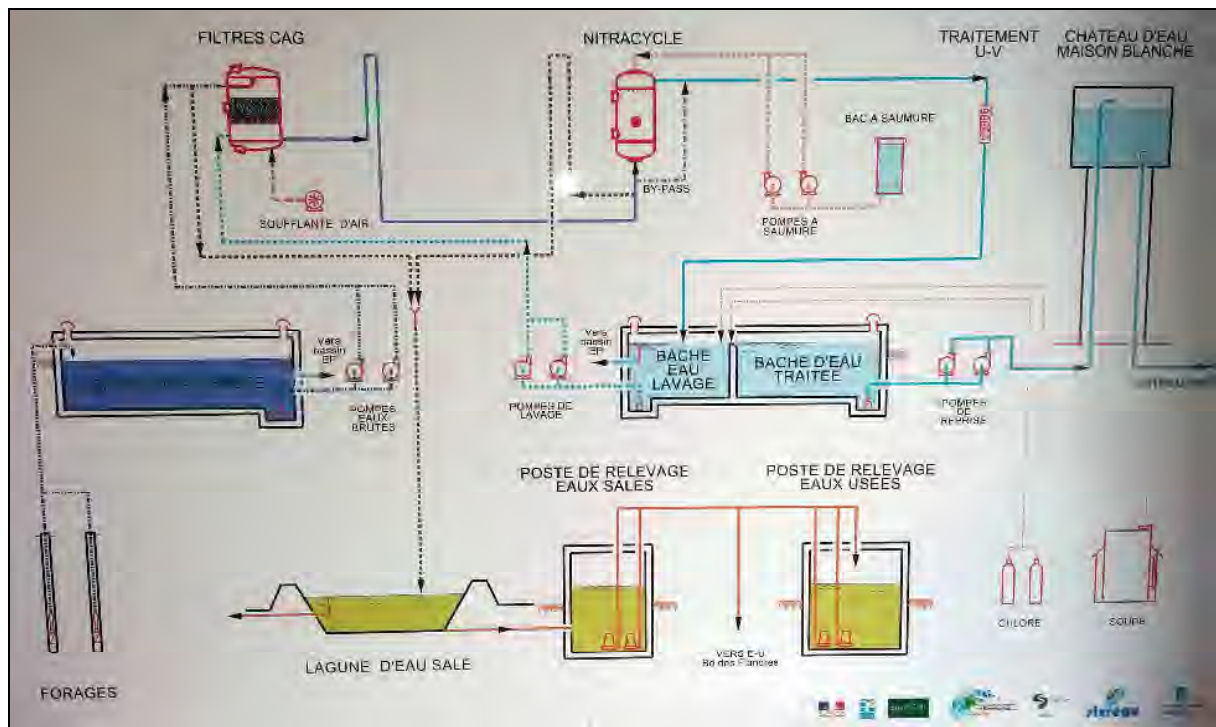


Figure 12 : Synoptique de l'usine de traitement de l'eau potable de Bonneval

2. Stockage

Les eaux traitées sont envoyées vers le château d'eau de Maison blanche qui alimente à son tour ceux de Méroger et de La Jouannière et la bache située Route de Brou, avant distribution aux abonnés via le réseau.

IV) Mesures de sécurité et d'alerte

1. Réseau d'alerte et de surveillance

Les installations de traitement et de distribution de l'eau sont protégées d'éventuels actes de malveillance par la mise en œuvre d'équipements adaptés tels que des dispositifs d'alarme informant immédiatement de toute intrusion ou tentative d'effraction.

Le captage des Prés Nolleys n'est pas encore équipé d'une alarme anti-intrusion mais ce sera bientôt réalisé.

2. Interconnexion et alimentation de secours

Le réseau d'adduction en eau potable du territoire de la Communauté de Communes ne possède pas d'interconnexion avec des communes voisines. Par ailleurs, il alimente une partie de Flacey et de Trizay-les-Bonneval (représentant 14 861 m³ en 2016).

Toutefois, afin de compenser la fermeture prochaine du forage de Méroger, la Communauté de Communes du Bonnevalais a entrepris la recherche d'une nouvelle ressource avec la réalisation en 2017 de 4 sondages de reconnaissance à l'Est du forage des Prés Nolleys. La campagne de sondages s'est déroulée en février-mars 2017 et suite à des analyses et des essais de pompage, le sondage S2, profond de 45 mètres, a été choisi pour être transformé en forage d'essai.

De plus, la Communauté de Communes du Bonnevalais a mis en place un programme d'interconnexion. D'après ce programme, les ressources des Prés Nolleys (forage actuel et futur forage) seront les ressources principales de l'alimentation des communes membres en attendant la mise en service d'un autre pôle de production (Trizay-les-Bonneval ou autre).

Forage « Les Prés Nolleys » Aménagement de la tête d'ouvrage



Photo 5 : Aménagement de la tête de forage, vue vers le Sud-Est



Photo 6 : Tête de forage

Installations de traitement



Photo 7 : Élimination des pesticides grâce au charbon actif



Photo 8 : Élimination des nitrates grâce aux résines anioniques

Installations de traitement



Photo 9 : Traitement des nitrates (chlorure de sodium) et mise à l'équilibre de l'eau grâce à la soude



Photo 10 : Désinfection par traitement UV

Périmètres de protection

Les périmètres de protection du forage AEP des Prés Nolleys ont été définis par M. Philippe Gombert, hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique pour le département d'Eure-et-Loir, dans un avis du 30 janvier 2018.

Deux périmètres doivent permettre d'assurer une sécurité optimale pour la protection de l'eau distribuée. Il s'agit des périmètres de protection immédiate (PPI) et rapprochée (PPR) ; un troisième périmètre peut parfois venir compléter ceux-ci, il s'agit du périmètre de protection éloignée (PPE), mais ce n'est pas le cas ici.

Le présent dossier a pour but de déclarer ces périmètres d'Utilité Publique par arrêté préfectoral.

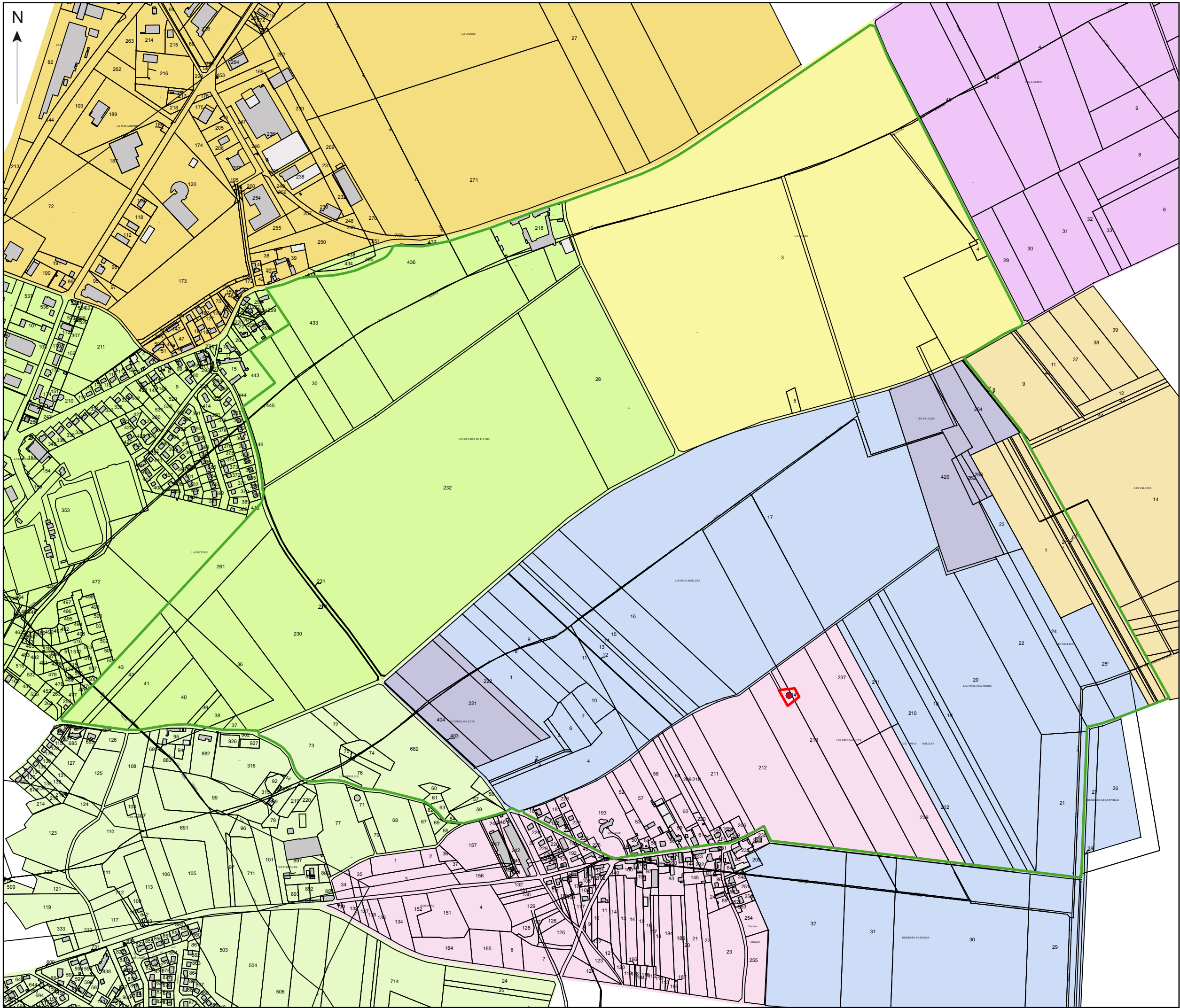


FIGURE 13
CARTE DES
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

● Forage des Prés Nolleys

PÉRIMÈTRES de protection

- PÉRIMÈTRE de protection immédiate
- PÉRIMÈTRE de protection rapprochée

Sections cadastrales

Bonneval

- ZH
- ZI
- ZK
- ZN
- ZO

Pré-Saint-Évroult

- D
- YE
- ZD

Echelle 1/7 500



I) Prescriptions et interdictions (extrait de l'avis de l'hydrogéologue agréé)

1. Périmètre de protection immédiate

« Aucune autre activité que celle strictement nécessaire à la gestion du captage n'y sera autorisée. Le sol devra être entretenu, de manière à laisser une végétation rase, par des moyens mécaniques (tondeuse) sans aucun emploi de produits chimiques (produit phytosanitaire, désherbant...).

Les volumes des produits de traitement stockés dans l'enceinte de ce périmètre ne devront correspondre qu'aux quantités nécessaires au traitement de l'eau de ce captage. Leur stockage devra être effectué dans un local étanche et couvert, pour les produits solides, ou dans des bacs de rétention étanches de capacité supérieure au volume stocké pour les produits liquides.

Compte tenu du fait que l'orifice du forage débouche dans une fosse souterraine fermée par une trappe non étanche, qu'il ne dépasse que d'environ 10 cm du plancher de la fosse, que sa partie superficielle est très dégradée par la rouille, qu'il est largement ouvert et donne directement accès à l'eau souterraine, ce dispositif est jugé insuffisant pour s'assurer de l'absence d'intrusion de personnes, d'animaux ou de divers produits potentiellement polluants. Il est donc demandé de l'améliorer selon l'une des méthodes suivantes :

- Reprendre la tête de ce tubage en acier (si possible inox), de la remonter jusqu'à au moins 0,50 m au-dessus du plancher de la fosse et de la fermer de la manière la plus étanche possible. Il faut également rendre la trappe d'accès étanche à l'eau et installer une alarme de présence d'eau au fond de la fosse avec un dispositif de vidange adapté (type pompe vide-cave), relié à une canalisation amenant les liquides pompés jusqu'à l'extérieur du périmètre de protection immédiate.
- Rehausser le tubage jusqu'à au moins 0,50 m du fond, étanchéifier la fosse et le recouvrir d'une construction étanche dépassant d'au moins 0,50 m de la surface du sol ; cette construction sera munie d'un orifice technique au droit du forage ainsi que d'un trou d'homme, déporté par rapport au forage, tous deux fermés de manière étanche et cadénassés ;
- Rehausser le tubage jusqu'à au moins 0,50 m au-dessus du terrain naturel, combler la fosse et la recouvrir d'une margelle d'au moins 0,20 m d'épaisseur et de 3 m² de superficie.

En outre, le local technique et le local du forage devront être munis d'une alarme anti-intrusion reliée à un poste de contrôle, permettant d'alerter immédiatement l'exploitant du captage et de la collectivité qui en est propriétaire. »

2. Périmètre de protection rapprochée

« Une zone *non aedificandi* de 200 m de rayon sera instituée autour du captage (cercle rouge sur la figure). En outre, dans le périmètre de protection rapprochée **seront interdits**, hormis si cela est strictement nécessaire à l'entretien, à l'exploitation ou à l'amélioration du captage ou de son périmètre de protection :

- Toute modification significative du mode actuel d'occupation des sols, notamment en ce qui concerne l'augmentation des surfaces anthropisées (construction, lotissement, zones artisanales ou industrielles, zones agricoles, etc.) ou la réduction des surfaces naturelles, boisées, en prairie ou en friche (retournement de prairie, défrichage, déboisement, coupe ou abattage d'arbres, d'arbustes ou d'arbrisseaux sauf opérations d'entretien ou soumises à un régime de déclaration ou d'autorisation au titre d'une autre réglementation) ;
- La création d'ouvrages de prélèvement, d'injection ou de surveillance des eaux souterraines, sauf s'il s'agit de nouveaux captages d'eau destinée à l'alimentation humaine, reconnus d'utilité publique, ou de piézomètres nécessaires à leur contrôle, et dans la mesure où leur exploitation ne risque pas d'interférer avec celle du présent captage ;
- La création de canalisations de transport de produits susceptibles de polluer les eaux souterraines, notamment les hydrocarbures liquides (pipe-lines) et les eaux usées, sauf s'il s'agit, pour ces dernières, d'améliorer l'assainissement des constructions existantes ;
- L'épandage à la surface du sol ou par voie aéroportée, ou l'infiltration dans le sol ou le sous-sol par puisards ou puits-filtrants, des eaux usées, des boues de station d'épuration, des lisiers, des matières de vidanges ; sont toutefois autorisés les dispositifs d'assainissement non collectif existants, s'ils sont dûment validés, conformes à la réglementation et situés à une distance supérieure à 35 m des limites du périmètre de protection immédiate ;
- L'ouverture d'excavations permanentes du sol susceptibles d'altérer ses propriétés d'épuration, notamment les fossés, les bassins de stockage ou d'infiltration, les caves, les exploitations souterraines (carrières, gravières, ballastières, sablières...), etc. ;
- La création d'installations classées pour la protection de l'environnement susceptibles de présenter un risque de pollution des eaux souterraines ;
- Le stockage ou le dépôt, même provisoire, de tout produit susceptible de polluer les sols ou les eaux souterraines, à l'exception des stockages existants et conformes à la réglementation ; ainsi, l'installation de toute nouvelle cuve à fioul est interdite sauf s'il s'agit du remplacement à volume identique d'une cuve existante, ancienne ou non conforme ;
- La création ou l'extension de cimetières, l'inhumation en terrain privé ou l'enfouissement de cadavres d'animaux ;
- La création ou l'extension de mares, d'étangs ou de lacs artificiels ainsi que la rectification du tracé des cours d'eau ou des fossés de drainage ;

- La construction d'aires de camping ou de stationnement, d'aires d'accueil des gens du voyage, de villages de vacances, de terrains de jeu ou de sport (par exemple, terrains de golf, sites pour la pratique de sports à l'aide d'engins motorisés) ;
- Les cultures intensives de type maraîchères sur sol nu, les ensilages agricoles et le stockage de fumiers sur sol nu ;
- L'utilisation d'herbicides pour le traitement des bordures de routes et des chemins.

Sont également réglementées les activités suivantes :

- L'implantation de nouvelles constructions, extensions ou réhabilitations à usage d'habitation ne seront autorisées que sous réserve de leur raccordement au réseau d'assainissement collectif (ou, s'il n'existe pas, sous réserve de la construction d'un assainissement autonome conforme) et de l'installation de chauffage utilisant d'autres sources d'énergie que le fioul, et si elles se trouvent à une distance supérieure à 200 m des limites du périmètre de protection immédiate et qu'elles respectent les interdictions précédentes ;
- Les eaux pluviales devront transiter par des bassins de décantation-déshuilage étanches et régulièrement entretenus avant rejet dans le milieu naturel ;
- L'ouverture de tranchées ou d'excavation provisoires sera autorisée si elle sont ensuite remblayées à l'aide des matériaux extraits et replacés dans l'ordre de leur présence dans le sol ; sont toutefois tolérées les tranchées qui, pour des raisons géotechniques ou de sécurité, doivent renfermer un lit de pose de type sableux, à la condition qu'y soient régulièrement mis en place des écrans étanches argileux ;
- La création de nouveaux fossés est autorisée s'ils sont imperméabilisés par la mise en place de matériaux compactés de perméabilité inférieure à 10^{-8} m/s sur 20 cm d'épaisseur minimum ou par l'utilisation de matériaux de qualité similaire ;
- Les pratiques culturales devront être effectuées conformément à la réglementation ;
- Les aires de betteraves existantes sont autorisées si elles ne sont utilisées que pour le stockage temporaire de betteraves, de produits de récoltes, de matières non fermentescibles issus de l'exploitation forestière et provisoirement des résidus de déterrage dont la remise sur les terres de culture devra s'effectuer le plus rapidement possible et en fonction des conditions d'accessibilité ;
- Le pacage des animaux est autorisé à condition qu'il se fasse sans apport de nourriture complémentaire à la production fourragère de la parcelle, du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre, afin d'assurer le maintien de la couverture végétale au sol, sauf en cas de canicule ou de sécheresse reconnue par les autorités ;
- Le stockage d'engrais et de produits phytosanitaires sous forme solide, de fumier, et les ensilages sont autorisés s'ils sont conformes à la réglementation ;
- Les constructions ou les travaux nécessaires à la mise aux normes des exploitations agricoles existantes ou à l'amélioration des conditions d'habitabilité des maisons existantes sont autorisés ;
- Les stockages contenant des hydrocarbures, des engrais sous forme liquide, des produits phytosanitaires sous forme liquide ou tout produit ou substance susceptible de rendre l'eau impropre à la consommation humaine sont autorisés sous réserve qu'ils soient à double enveloppe ou munis d'un bac de rétention étanche aux produits

stockés, de capacité au moins égale à celle du réservoir, ou, dans le cas où une seule cuvette de rétention concerne plusieurs réservoirs, au moins égale à la capacité du plus grand réservoir et à 50 % de la capacité totale cumulée des différents réservoirs.

Les autres activités, installations ou dispositifs sont ou seront autorisés sous réserve :

- D'être conformes à la réglementation générale ;
- Que des dispositifs, si nécessaire, soient mis en place afin que les activités ne soient pas susceptibles d'entraîner une pollution de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux souterraines, y compris en phase de travaux ;
- Que leur destination ou leur utilisation puissent respecter les prescriptions du présent avis.

Enfin, tout accident ou incident susceptible de provoquer le déversement de substances liquides ou solubles sur les terrains et voies de circulation inclus dans le périmètre de protection rapprochée devront immédiatement être signalés à l'exploitant du captage et à la collectivité qui en est propriétaire. »

II) Délais de mise en conformité

Les travaux demandés dans les prescriptions doivent être réalisés dans les deux ans (sauf pour les assainissements autonomes) suivant la notification de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique de l'instauration des périmètres de protection du forage des Prés Nolleys à Bonneval.

Le délai de deux ans ne s'applique pas à la mise aux normes des assainissements autonomes. La mise aux normes des assainissements autonomes doit être faite dans les 4 ans suivant la notification du schéma d'assainissement (article L1331-1 du code de la santé publique). Cependant, les périmètres de protection des captages d'eau potable constituent une zone prioritaire pour la mise en conformité des assainissements autonomes.

ANNEXE

RÉSULTATS DE L'ANALYSE SUR L'EAU BRUTE DU CAPTAGE DES PRÉS NOLLETS EFFECTUÉE LE 10/01/2018

Rapport d'analyse Page 1 / 19
Edité le : 19/01/2018

C.C. DU BONNEVALAIS

19 rue St Roch
28800 BONNEVAL

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 19 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier :	LSE18-3308	Analyse demandée par :	ARS Centre DT EURE ET LOIR
Identification échantillon :	LSE1801-22383-1	N° Prélèvement :	00077413
N° Analyse :	00083567	Nature:	Eau de ressource souterraine
Point de Surveillance :	CAPTAGE DES PRES NOLLETS	Code PSV :	000000018
Localisation exacte :	ROBINET REFOULEMENT AVT		
Dept et commune :	28 BONNEVAL		
UGE :	0433 - COM COM DU BONNEVALAIS		
Type d'eau :	B - EAU BRUTE SOUTERRAINE		
Type de visite :	RP	Type Analyse :	28RP
Nom de l'exploitant :	COMMUNAUTE COM BONNEVALAIS 72 RUE DE CHARTRES 28800 BONNEVAL	Motif du prélèvement :	CS
Nom de l'installation :	LES PRES NOLLETS	Type :	CAP
Prélèvement :	Prélevé le 10/01/2018 à 09h19 Réceptionné le 10/01/2018 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / GICQUEL Cédric Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code :	000018

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 10/01/2018

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	28RP@ 11.5	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	25		#
pH sur le terrain	28RP@ 7.05	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523			#
Oxygène dissous	28RP@ 6.75	mg/l O2	Méthode LDO	Méthode interne M_EZ014 V2			#
Taux de saturation en oxygène sur le terrain	28RP@ N.M.	%	Méthode LDO	Méthode interne M_EZ014 V2			
Chlore libre sur le terrain	28RP@ N.M.	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			
Analyses microbiologiques							

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Escherichia coli	28RP@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	20000	#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	28RP@	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	10000	#
Caractéristiques organoleptiques							
Aspect de l'eau	28RP@	0	-	Analyse qualitative			
Odeur	28RP@	0 Néant	-	Qualitative			
Couleur apparente (eau brute)	28RP@	< 5	mg/l Pt	Comparateurs	NF EN ISO 7887	200	#
Turbidité	28RP@	< 0.10	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		#
Analyses physicochimiques							
<i>Analyses physicochimiques de base</i>							
Phosphore total	28RP@	0.046	mg/l P2O5	Minéralisation et spectrophotométrie (Ganimède)	NF EN ISO 6878		#
Indice hydrocarbures (C10-C40)	28RP@	< 0.1	mg/l	GC/FID	NF EN ISO 9377-2	1	#
pH	28RP@	7.32	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		#
Température de mesure du pH	28RP@	18.9	°C				
Conductivité électrique brute à 25°C	28RP@	580	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		#
TH (Titre Hydrotimétrique)	28RP@	28.3	° f	Calcul à partir de Ca et Mg	Méthode interne M_EM144		#
Carbone organique total (COT)	28RP@	0.4	mg/l C	Pyrolyse ou Oxydation par voie humide et IR	NF EN 1484	10	#
Fluorures	28RP@	0.05	mg/l F-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1		#
Equilibre calcocarbonique							
pH à l'équilibre	28RP@	7.47	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier		
Equilibre calcocarbonique (5 classes)	28RP@	4 agressive	-	Calcul	Méthode Legrand et Poirier		
Cations							
Ammonium	28RP@	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2	4	#
Calcium dissous	28RP@	105.1	mg/l Ca++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#
Magnésium dissous	28RP@	5.00	mg/l Mg++	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#
Sodium dissous	28RP@	13.6	mg/l Na+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885	200	#
Potassium dissous	28RP@	2.0	mg/l K+	ICP/AES après filtration	NF EN ISO 11885		#
Anions							
Carbonates	28RP@	0	mg/l CO3--	Potentiométrie	NF EN 9963-1		#
Bicarbonates	28RP@	253.0	mg/l HCO3-	Potentiométrie	NF EN 9963-1		#
Chlorures	28RP@	36.6	mg/l Cl-	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	200	#
Sulfates	28RP@	21.6	mg/l SO4--	Chromatographie ionique	NF EN ISO 10304-1	250	#
Nitrates	28RP@	49.0	mg/l NO3-	Flux continu (CFA)	NF EN ISO 13395	100	#
Nitrites	28RP@	< 0.02	mg/l NO2-	Spectrophotométrie	NF EN 26777		#
Silicates dissous	28RP@	13.7	mg/l SiO2	Flux continu (CFA)	ISO 16264		#
Somme NO3/50 + NO2/3	28RP@	0.98	mg/l	Calcul			
Métaux							
Arsenic total	28RP@	< 2	µg/l As	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	100	#
Fer dissous	28RP@	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après filtration	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		#
Fer total	28RP@	< 10	µg/l Fe	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		#
Manganèse total	28RP@	< 10	µg/l Mn	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		#

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Nickel total	28RP@	< 5	µg/l Ni	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	#
Cadmium total	28RP@	< 1	µg/l Cd	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	5 #
Bore total	28RP@	0.011	mg/l B	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	#
Antimoine total	28RP@	< 1	µg/l Sb	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	#
Sélénium total	28RP@	< 2	µg/l Se	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2	10 #
COV : composés organiques volatils						
Solvants organohalogénés						
1,1,2,2-tétrachloroéthane	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1,1-trichloroéthane	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1,2-trichloroéthane	28RP@	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1-dichloroéthane	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,1-dichloroéthylène	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,2-dibromoéthane	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,2-dichloroéthane	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Cis 1,2-dichloroéthylène	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trans 1,2-dichloroéthylène	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
1,2-dichloropropane	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
2,3-dichloropropène	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Bromochlorométhane	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Bromoforme	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Bromométhane	28RP@	< 1.00	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Chloroforme	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Cis 1,3-dichloropropylène	28RP@	< 2.00	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trans 1,3-dichloropropylène	28RP@	< 2.00	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dibromochlorométhane	28RP@	< 0.20	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dibromométhane	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dichlorobromométhane	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Dichlorométhane	28RP@	< 5.0	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Hexachlorobutadiène	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Hexachloroéthane	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Somme des trihalométhanes	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Tétrachloroéthylène	28RP@	1.0	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Tétrachlorure de carbone	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trichloroéthylène	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Trichlorofluorométhane	28RP@	< 0.50	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Somme des tri et tétrachloroéthylène	28RP@	1.00	µg/l	HS/GC/MS	NF EN ISO 10301	#
Autres						
Biphényle	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	#
Pesticides						
Total pesticides						

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Somme des pesticides identifiés	28RP@	0.173	µg/l	Calcul		5	
Pesticides azotés							
Cyromazine	28RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Amétryne	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Atrazine	28RP@	0.032	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Atrazine 2-hydroxy	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Atrazine déséthyl	28RP@	0.077	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Cyanazine	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Desmetryne	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Hexazinone	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Metamitron	28RP@	< 0.010	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Metribuzine	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Prometon	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Prometryne	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Propazine	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Pymetrozine	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Sebuthylazine	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Secbumeton	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Simazine 2-hydroxy	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Terbumeton	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Terbumeton déséthyl	28RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Terbuthylazine	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Terbuthylazine déséthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Terbuthylazine 2-hydroxy (Hydroxyterbuthylazine)	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Terbutryne	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Triétazine	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Simetryne	28RP@	< 0.025	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Dimethametryne	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Propazine 2-hydroxy	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Triétazine 2-hydroxy	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Triétazine déséthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Sébuthylazine déséthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Sebuthylazine 2-hydroxy	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Atrazine déséthyl 2-hydroxy	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Simazine	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Atrazine déisopropyl	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Atrazine déisopropyl 2-hydroxy	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Terbuthylazine déséthyl 2-hydroxy	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Cybutryne	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Clofentezine	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	
Mesotrione	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Sulcotrione	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Atrazine déséthyl déisopropyl	28RP@	0.058	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Pesticides organochlorés							
Methoxychlor	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Dichlorophene	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
2,4'-DDD	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
2,4'-DDE	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
2,4'-DDT	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
4,4'-DDD	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
4,4'-DDE	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
4,4'-DDT	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Aldrine	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Chlordane cis (alpha)	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Chlordane trans (bêta)	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Chlordane (cis + trans)	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Dicofol	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Dieldrine	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Endosulfan alpha	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Endosulfan bêta	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Endosulfan sulfate	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Endosulfan total (alpha+beta)	28RP@	< 0.015	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Endrine	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
HCB (hexachlorobenzène)	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
HCH alpha	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
HCH bêta	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
HCH delta	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
HCH epsilon	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Heptachlore	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Heptachlore époxyde endo trans	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Heptachlore époxyde exo cis	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Heptachlore époxyde	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Isodrine	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Lindane (HCH gamma)	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Prétilachlore	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Somme des isomères de l'HCH (sauf HCH epsilon)	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Endrine aldéhyde	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Chlordane gamma	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Pesticides organophosphorés							
Ométhoate	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Azaméthiphos	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Acéphate	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Isazofos	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Azinphos éthyl	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Azinphos méthyl	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Cadusafos	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Coumaphos	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Demeton S-méthyl sulfone	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Dichlorvos	28RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Dicrotophos	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Isofenphos	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Malathion	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Mevinphos	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Monocrotophos	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Naled	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Phoxime	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Pyrimiphos éthyl	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Profenofos	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Sulfotep	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Trichlorfon	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Methamidophos	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Oxydemeton méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Methacrifos	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Phenthoate	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Sulprofos	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Anilophos	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Diméthylvinphos (chlorvinphos-méthyl)	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Edifenphos	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Famphur	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Fenamiphos	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Malaoxon	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Mephosfolan	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Merphos	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Paraoxon éthyl (paraoxon) 9 Modif LQ : 0.005µg/l => 0.02µg/l	28RP@	< 0.02	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Piperophos	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Pyraclufos	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Propaphos	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Etrifos	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	
Crufomate	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Butamifos	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Pyridaphenthion	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Amidithion	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Tebupirimfos	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Isoxathion	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Iprobenfos (IBP)	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
EPN	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Ditalimfos	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Cyanofenphos	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Crotoxypfos	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Cythioate	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Chlorthiophos	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Amiprofos-méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Iodofenphos	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Bromophos éthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Bromophos méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Carbophénouthion	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Chlorfenvinphos (chlorfenvinphos éthyl)	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Chlormepfos	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Chlorpyriphos éthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Chlorpyriphos méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Demeton S méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Diazinon	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Dichlofenthion	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Diméthoate	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Disulfoton	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Ethion	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Ethoprophos	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Fenchlorphos	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Fenitrothion	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Fenthion	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Fonofos	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Heptenophos	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Methidathion	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Parathion éthyl (parathion)	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Parathion méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Phorate	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Phosalone	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Phosphamidon	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Pyrimiphos méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Propetamphos	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Pyrazophos	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Quinalphos	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Terbufos	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Tetrachlorvinphos	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Tetradifon	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Thiometon	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Triazophos	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Vamidotion	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Somme des parathions éthyl et méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Carbamates							
Carbaryl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Carbendazime	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Carbétamide	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Carbofuran	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Carbofuran 3-hydroxy	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Ethiofencarb	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Mercaptodiméthur (Methiocarbe)	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Methomyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Oxamyl	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Pirimicarbe	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Propoxur	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Furathiocarbe	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Thiofanox sulfone	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Thiofanox sulfoxyde	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Carbosulfan	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Dioxacarbe	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
3,4,5-triméthacarbe	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Aldicarbe sulfoxyde	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Dimetilan	28RP@	< 0.010	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Iprovalicarbe	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Promecarbe	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Propham	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Phenmedipham	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Fenothiocarbe	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Diethofencarbe	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Bendiocarb	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Benthio-carbe (thiobencarbe)	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Thiodicarbe	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Pirimicarbe desmethyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Ethiofencarbe sulfone	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Aminocarbe	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Ethiofencarbe sulfoxyde	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Methiocarbe sulfoxyde	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Pirimicarbe formamido desmethyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Indoxacarb	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Aldicarbe sulfone	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Butilate	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Cycloate	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Diallate	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Dimepiperate	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
EPTC	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Fenobucarbe	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Fenoxycarbe	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Iodocarbe	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Isoprocarb	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Mecarbam	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Metolcarb	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Mexacarbonate	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Propamocarbe	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Prosulfocarbe	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Proximpham	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Pyributicarbe	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Tiocarbazil	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Carboxine	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Desmediphame	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Penoxsulam	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Bufencarbe	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Karbutilate	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Allyxycarbe	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Aldicarbe	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Benthiavalicarbe-isopropyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Chlorprofam	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Molinate	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Benoxacor	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Triallate	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Dithiocarbamates							
Ethylèneéthiourée ETU (métabolite manébe,mancozèbe,metiram)	28RP@	< 0.5	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET136		
Ethylèneurée EU (métabolite manébe,mancozèbe,metiram)	28RP@	< 0.5	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET136		
Néonicotinoïdes							
Acetamidpride	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Imidaclopride	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Thiaclopride	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Thiamethoxam	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Amides							
S-Metolachlor	28RP@	<0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extract. SPE	Méthode interne M_ET142		
Zoxamide	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Flufenacet (flurthiamide)	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Hexythiazox	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Acétochlore	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Alachlore	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Furalaxyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Isoxaben	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Mepronil	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Métazachlor	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Napropamide	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Ofurace	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Oxadixyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Propanil	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Propyzamide	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Tebutam	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Alachlore-OXA	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	2	#
Acetochlore-ESA (t-sulfonyl acid)	28RP@	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	2	#
Acetochlore-OXA (sulfinylacetic acid)	28RP@	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	2	#
Metolachlor- ESA (metolachlor ethylsulfonic acid)	28RP@	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	2	#
Metolachlor- OXA (metolachlor oxalinic acid)	28RP@	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	2	#
Metazachlor-ESA (metazachlor sulfonic acid)	28RP@	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	2	#
Metazachlor-OXA (metazachlor oxalic acid)	28RP@	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	2	#
Alachlore-ESA	28RP@	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après extr. SPE	Méthode interne M_ET249	2	#
Dimethenamide	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
2,6-dichlorobenzamide	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Fenhexamid	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Dimetachlore	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Dichlormide	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Ammoniums quaternaires							
Chlorméquat	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS injection directe	Méthode interne M_ET055	2	#
Anilines							
Oryzalin	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Benalaxyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Métolachlor	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Pyrimethanil	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Trifluraline	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Azoles							
Aminotriazole	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET130	2	#
Thiabendazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Triticonazole	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Azaconazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Bromuconazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Cyproconazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Difenoconazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Diniconazole	28RP@	< 0.025	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Epoxyconazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Fenbuconazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Fluquinconazole	28RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Flusilazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Flutriafol	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Hexaconazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Metconazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Penconazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Propiconazole	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Tebuconazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Tetraconazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Teflubenzuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Bitertanol	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Pacloubutrazole	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Triadimenol	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Triadimefon	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Uniconazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Imibenconazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Tricyclazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Fenchlorazole-ethyl	28RP@	< 0.10	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Ipconazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Furilazole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Imazaméthabenz méthyl	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Prochloraze	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	
Tebufenpyrad	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Benzonitriles							
Ioxynil	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Aclonifen	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	
Chloridazone	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Dichlobenil	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Fenarimol	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Ioxynil-octanoate	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	
Ioxynil-méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Diazines							
Bromacile	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	
Dicarboxymides							
Folpel (Folpet)	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	
Procymidone	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Vinchlozoline	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	
Phénoxyacides							
Bifenthrine	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Bioresméthrine	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
2,4-D	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
2,4-DB	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
2,4,5-T	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
2,4-MCPA	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
2,4-MCPB	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
MCPP (Mecoprop) total	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Dicamba	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Triclopyr	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
2,4-DP (Dichlorprop) total	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Quizalofop	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Quizalofop éthyl	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Diclofop méthyl	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Propaquizalofop	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Haloxypol P-méthyl (R)	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Fenoprop (2,4,5-TP)	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Fluroxypyr	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Fluazifop	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Clodinafop-propargyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Cyhalofop butyl	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Flamprop-méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Flamprop-isopropyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Haloxyfop 2-éthoxyéthyl	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Fenoxaprop-ethyl	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Haloxyfop	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Fluazifop-butyl	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Coumafene (warfarin)	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
fluroxypyr-meptyl ester	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
MCPP-n et isobutyl ester	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
MCPP-methyl ester	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
MCPP-2 otyl ester	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
MCPP- 2-ethylhexyl ester	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
MCPP-2,4,4-trimethylpentyl ester	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
MCPP-1-octyl ester	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
MCPA-methyl ester	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
MCPA-ethylhexyl ester	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
MCPA-ethyl ester	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
MCPA-butoxyethyl ester	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
MCPA-1-butyl ester	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
MCPP-2-butoxyethyl ester	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
2,4-D-methyl ester	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
2,4-D-isopropyl ester	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Phénols							
DNOC (dinitrocrésol)	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Dinoseb	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Dinoterb	28RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Pentachlorophénol	28RP@	< 0.030	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Pyréthroïdes							
Acrinathrine	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Alphaméthrine (alpha cyperméthrine)	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Cyfluthrine	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Cyperméthrine	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Esfenvalérate	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Fenpropathrine	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Lambda cyhalothrine	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Permethrine	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Tefluthrine	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Deltaméthrine	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Fenvalerate	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Tau-fluvalinate	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Betacyfluthrine	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Strobilurines							

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Pyraclostrobin	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Azoxystrobin	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Kresoxim-méthyl	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Picoxystrobin	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Trifloxystrobin	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Pesticides divers							
Boscalid	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Cymoxanil	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Bentazone	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Chlorophacinone	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Fludioxinil	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Glufosinate	28RP@	< 0.050	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	2	#
Quinmerac	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Metalaxyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
AMPA	28RP@	< 0.050	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	2	#
Glyphosate (incluant le sulfosate)	28RP@	< 0.050	µg/l	HPIC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET116	2	#
Bromoxynil	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Acifluorène	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Fomesafen	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Tebufenozide	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Coumatetralyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Flurtamone	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Imazaquin	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Mefluidide	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Bromadiolone	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Cycloxydime	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Fluazinam	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Flutolanil	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Florasulam	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Imazamethabenz	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Fenazaquin	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Fluridone	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Isoxaflutole	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Metosulam	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Imazalil	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Myclobutanil	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Triforine	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Thiophanate méthyl	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Thiophanate éthyl	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Pyrazoxyfen	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Difenacoum	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Picolinafen	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Pyroxsulam	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Bensulide	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Difethialone	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Clethodim	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Fenamidone	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Toclophos-methyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Fosthiazate	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Sethoxydim	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Pyraflufen-ethyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Acibenzolar S-methyl	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Imazamox	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Trinexapac-ethyl	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Imazapyr	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Proquinazid	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Silthiopham	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Clothianidine	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Propoxycarbazone-sodium	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Triazamate	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Picloram	28RP@	< 0.100	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET108	2	#
Antraquinone	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Bifenox	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Bromopropylate	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Bupirimate	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Buprofezine	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Benfluraline	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Butraline	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Chinométhionate	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Pendimethaline	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Chloroneb	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Chlorothalonil	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Clomazone	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Cloquintocet mexyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Cyprodinil	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Diflufenican (Diflufenicanil)	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Dimethomorphe	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Ethofumesate	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Fenpropidine	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	
Fenpropimorphe	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Fipronil	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Flumioxiazine	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Flurochloridone	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Flurprimidol	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Lenacile	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Mefenacet	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Métaldéhyde	28RP@	< 0.020	µg/l	GC/MS après extraction SPE	Méthode M_ET193	2	
Norflurazon	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Norflurazon désméthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Nuarimol	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Oxadiazon	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Oxyfluorène	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Piperonil butoxyde	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Propachlore	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Propargite	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Pyridaben	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Pyrifénox	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Quinoxifène	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Quintozène	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Roténone	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Terbacile	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Tolyfluanide	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Chlorthal-diméthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Carfentrazone ethyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Mefenpyr diethyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Spiroxamine	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Mepanipirim	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Isoxadifen-éthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Pyriproxyfen	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Nitrofen	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Tetrasul	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Tecnazene	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Flonicamid	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Metrafenone	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Chlorfenson	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172	2	#
Urées substituées							
Chlortoluron (chlortoluron)	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Chloroxuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Chlorsulfuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Diflubenzuron	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Dimefuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Diuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Fenuron	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Isoproturon	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Linuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Methabenzthiazuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Metobromuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Metoxuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Monuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Neburon	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Triflufuron	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Triasulfuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Thifensulfuron méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Tebuthiuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Sulfosulfuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Rimsulfuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Prosulfuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Pencycuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Nicosulfuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Monolinuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Mesosulfuron méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Iodosulfuron méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Foramsulfuron	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Flazasulfuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Ethoxysulfuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Ethidimuron	28RP@	0.006	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Difénoxuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
DCPU (1 (3,4 dichlorophénylurée))	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
DCPMU (1-(3-4-dichlorophényl)-3-méthylurée)	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Cycluron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Buturon	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Chlorbromuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Amidosulfuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Siduron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Metsulfuron méthyl	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Azimsulfuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité
Oxasulfuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Cinosulfuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Fluometuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Halosulfuron-méthyl	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Bensulfuron-méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Sulfometuron-méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Ethametsulfuron-méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Chlorimuron-éthyl	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Tribenuron-méthyl	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Triflusaluron méthyl (triflufuron-méthyl)	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Thiazafuron (thiazfluron)	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Flupyrifluron-méthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Daimuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Thidiazuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Forchlorfenuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Pyrazosulfuron-éthyl	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
IPPU (1-4(isopropylphényl)-urée	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
IPPMU (isoproturon-desmethyl)	28RP@	< 0.050	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
CMPU	28RP@	< 0.020	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
Hexaflumuron	28RP@	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET109	2	#
PCB : Polychlorobiphényles							
<i>PCB par congénères</i>							
PCB 28	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 31	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 52	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 101	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 105	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 118	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 138	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 149	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 153	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 180	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 194	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 35	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 170	28RP@	< 0.010	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 209	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 44	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
PCB 18	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		#
Composés divers							
<i>Divers</i>							

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	#
Phosphate de tributyle	28RP@	< 0.005	µg/l	GC/MS/MS après extraction SPE	Méthode M_ET172		

28RP@ ANALYSE (RP) RESSOURCE EAU SOUTERRAINE (ARS28-2016)

MODIFICATION DE LA LQ

⁹ Perte de sensibilité nécessitant une réhausse de LQ.

Silicates : stabilisation réalisée au laboratoire dans les 36 heures.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.

Vincent DRIFFORD
Ingénieur de Laboratoire

